

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2023-52 du conseil municipal du trois octobre deux mil vingt-trois

Le trois octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 18****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 27/09/2023****Date de la mise en ligne : 04/10/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	x			
LAUGÉ	Martine	x			
LALUCAA	Florent	x			
SERRESSEQUE	Danielle	x			
CLAVERIE	Didier	x			
DELQUIGNIE	Béatrice		x	Mme GOUVET	
LEYDERT	Stéphane		x	M. MORA	
GOUVET	Anne	x			
ALLAL	Ahmed	x			
SIAFFA	Serge	x			
CROVELLA	Loïc	x			
ROUZIERES	Nicole	x			
LAVIGNE	Gwendoline		x	Mme LAUGÉ	
SALAT	Didier	x			
LANOUILH	Éric		x		
MORISOT	Pierre-Alexandre	x			
JAÉGLÉ	Christine	x			
MARQUET	Sandrine		x	M. CLAVERIE	
CONESA	Claire		x	M. SALAT	
BOONE	Emmanuelle	x			
FONTENIER	Jessica		x	Mme BOONE	
LACROIX	Jean-Pierre	x			
BERTHELOT	Christophe	x			
FRITMANN	Alicia		x	M. LALUCAA	
CASNAVE dit MILHET	Agnès		x	M. AUGUSTO	
KÉRUZORÉ	Marie	x			
AUGUSTO	Alain	x			

*_**_**_**_**_**_**

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Jean-Pierre LACROIX est candidat

Jean-Pierre LACROIX est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_**_**_**_**_**_**

Délibération

2023-52 : Délibération à titre exceptionnel pour le remboursement de Madame BOONE, conseillère municipale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Emmanuelle BOONE a avancé les frais d'hôtel et de trains pour l'organisation du voyage à Paris du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Les frais d'hôtel s'élèvent à 534€ et les frais de train s'élèvent à 1551€, soit un total de 2085€.

Il convient donc de rembourser la somme de 2085€ à Madame Emmanuelle BOONE.

Le Conseil Municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 – Le remboursement des frais d'hôtel et de transport avancés par Madame Emmanuelle BOONE, dans le cadre de l'organisation du prochain voyage du CMJ, à hauteur de 2085€.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LACROIX Jean-Pierre

